

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 18 juin 1997, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Dans le cadre de l'élargissement à 32 mètres de la rue Henri Barbusse à Lyon 8°, la Communauté urbaine a acquis une parcelle de terrain située 9 à 15, rue Henri Barbusse qui n'est pas concernée en totalité par ledit élargissement.

Le délaissé de terrain qui en résulte a fait l'objet d'une demande d'acquisition de la part de monsieur André Carretto, propriétaire riverain désireux de l'incorporer à sa propriété.

Après négociations, un accord a été conclu selon lequel la Communauté urbaine lui céderait ce délaissé au prix de 400 F le mètre carré, conformément à l'estimation des services fiscaux.

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu d'une superficie de 100 mètres carrés environ à détacher d'une parcelle de plus grande étendue cadastrée sous le numéro 145 de la section CI. Un document d'arpentage en précisera la surface exacte ;

**B - Propose** d'approuver ce dossier, de l'autoriser à signer le compromis de vente établi à cet effet ainsi que l'acte authentique à intervenir et de fixer l'inscription de la recette ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de ses commissions domaine et administration générale, déplacements et voirie et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** ce dossier et autorise monsieur le président à signer le compromis de vente établi à cet effet ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**2° - La recette** correspondante sera inscrite au budget de la Communauté urbaine - compte 211 800 - fonction 651 - opération 0096.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,